Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			210108144	0 00 01 00140		F		1		
	I.1 Numéro du o	locument			. —	I.2 Type d'Opéra	ateur			
	FR-BIO-16.250-004	7258.2023.002		1110000000		☑ Opérateur				
	111 210 101200 001	720012012012012				☐ Groupe d'op	pérateurs			
					보:					
					753 I					
တ္သ										
빒				TELL PROPERTY.	200					
힐	T.O.O. (()					F 4 A	(1 1	A		.01.
ga	-	groupe d'opérateu	rs			I.4 Autorité com			nisme de contr	oie
闰	Nom	VERGER DE BECO	0-1	T -4		Autorité	-	(FR-BIO-16)		
S	Adresse	Gibily 47140 Saint-	-Sylvesire-sur- Code IS			Adresse		rges Bizet , 4720		
티	Pays	France	Code 18	O FR		Pays	France	(Code ISO	FR
ne	I.5 Activité ou ac	tivités de l'opérateu	ır ou du grouj	pe d'opérateurs						
lé,	• Production	-								
띰	11044011011									
i										
Partie I: Eléments obligatoires	I.6 Catégorie ou	catégories de produ oduction	its visées à l'a	rticle 35, paragra	aphe 7, du	règlement (UE)) 2018/848 d	u Parlement eu	ropéen et du C	Conseil et
Bا										
71	• (a) Végétaux e	t produits végétaux	non transfori	nés, y compris le	s semence	es et autre maté	riel de repr	oduction des vé	gétaux	
		le production:								
	– producti	on biologique, sauf	durant la péri	iode de conversio	on					
						A				
						1/2				
ŀ										
\dashv	Le présent docu	ment est délivré co	nformément a	au règlement (UE	2018/848	3 et certifie que	l'opérateur	ou le groupe d'	opérateurs (ch	oisir ce mii
	convient) satisf	ıment est délivré co ait aux exigences du	idit règlemen	t.	, 2010,010	o et cerano que	Toporatour	ou io groupe u	operateure (er	oron co qui
	I.7 Date, lieu					I.8 Validité				
							olo du	25/05/2022		24 /4 2 /2024
	Date	26 juin 2023 09:55:41 +0200	Nom et signature	QUALISUD		Certificat valab	ne au	25/05/2023	au	31/12/2024
		CEST	Signature							
	Lieu	Marmande (FR)								
			1							
			Ť	X)'						
				,						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits				
Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848			
Légumes frais sous abris Légumes frais plein champ Aneth Aubergine Basilic Betterave Blette Carottes Céleri branche Cerfeuil Chou brocolis Choux Ciboulette Concombre Coriandre Chicorée Courge	Biologique			
Légumes frais plein champ	Biologique			
Aneth	Biologique			
Aubergine	Biologique			
Basilic	Biologique			
Betterave	Biologique			
Blette	Biologique			
Carottes	Biologique			
Céleri branche	Biologique			
Cerfeuil	Biologique			
Chou brocolis	Biologique			
Choux	Biologique			
Ciboulette	Biologique			
Concombre	Biologique			
Coriandre	Biologique			
Chicorée	Biologique			
	Biologique			
Courgette	Biologique			
Epinard	Biologique			
Estragon Fraise	Biologique Biologique			
Haricot	Biologique Biologique			
Laitue	Biologique			
Laurier	Biologique			
Mâche	Biologique			
Marjolaine origan	Biologique			
Mélisse	Biologique			
Melon	Biologique			
Menthe	Biologique			
Oignon	Biologique			
Origan	Biologique			
Pasteque	Biologique			
Persil	Biologique			
Petit Pois	Biologique			
Poireaux	Biologique			
Poivron	Biologique			
Pommes de terre	Biologique			
Radis	Biologique			
Rhubarbe	Biologique			
Romarin	Biologique Biologique			
Roquette Salade	Biologique			
Sarriette	Biologique			
Sauge	Biologique			
Scarole	Biologique Biologique			
Thym	Biologique			
Tomates anciennes	Biologique			
Tomates ronde	Biologique			
Verveine	Biologique			
Piments	Biologique			
Patate douce	Biologique			
Citronnelle	Biologique			
Rougette de Montpellier	Biologique			
Jachère, gel annuel entrant en rotation				
Prairie permanente	Biologique			
II.2 Quantité de produits				
II.3 Informations sur les terres				
11.5 Informations sur les terres				
1				

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées spécifiques II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 facultatifs II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant Partie II: Éléments II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO. Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf d'accréditation